

Société Intercommunale BEP Environnement

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Procès-verbal de la réunion du 19 juin 2018

Sont présents :

- **Pour le Groupe "Province"**

Carlier Philippe
Collinge Michel

Représentants de Province de Namur

- **Pour le Groupe "Intercommunales"**

Chintinne Grégory
Close Jean-Louis
Cox Gérard

Représentants de B.E.P.

- **Pour le Groupe "Communes"**

Léonard Françoise
Mauguit Marie-Christine
Philippart Françoise
Simon - Castellan Rose

Représentants de Andenne

Ancion Michel

Représentants de Anhée

Pierson Marc

Représentants de Assesse

Lejeune Marc
Moreau Pierre

Représentants de Beauraing

Clarival David
Copine André
Douny-Poncelet Jeannine
Rolin Vinciane

Représentants de Bièvre

Chabotaux André
Meunier Lucile

Représentants de Cerfontaine

Dethy Joseph

Représentants de Ciney

Calice Benjamin
Dubuc-Chevalier Christiane

Représentants de Couvin

Decamp Stéphane
Jacqemin Thierry
Lambilliotte-Vercoutere Véronique

Représentants de Eghezée

Dethier Vincent
Javaux Pascale

Représentants de Fernelmont

Baudson-Guillaume Françoise
Remy Marc
Vautard Philippe

Représentants de Floreffe

Chintinne Grégory

Représentants de Florennes

Dreze Etienne
Meuter Bernard

Représentants de Fosses-la-Ville

Léonard Véronique
Normand Daniel

Représentants de Gedinne

Crevecoeur Philippe
Haubruge Jérôme
Materne Max
Parete Riziero

Représentants de Gembloux

Gerard-Dawance Françoise
Jadot Luc

Représentants de Hamois

George Michaël
Nennen Jean-Joseph

Représentants de Hastière

Ledent Pierre

Représentants de Houyet

Gobert Michel

Représentants de Jemeppe sur Sambre

Bouvier Thibault
Chapelle Thierry
Janquart Guy

Représentants de La Bruyère

Fauchet Didier
Joly Robert

Représentants de Mettet

Mailleux Patrick
Pirot Christian

Représentants de Namur

Lambotte Marielle
Lixon Freddy

Représentants de Ohey

Cox Gérard
Delchambre Manon
Schoy Isabelle

Représentants de Onhaye

Delpire Jean-Marie

Représentants de Philippeville

Chevalier Pascal

Représentants de Profondeville

Defaux Julien Lejeune Janique	Représentants de Rochefort
Bordon Olivier	Représentants de Sambreville
Bleret-De-Cleermaecker Sabine Lecomte Valérie	Représentants de Somme-Leuze
Duruissseau David Robinet André	Représentants de Vresse-sur-Semois
Leclercq Nathalie Navaux Albert	Représentants de Walcourt
Goffaux Alain Visée Jean-Pol	Représentants de Yvoir

Assistent également à la réunion :

Monsieur R. DEGUELDRE, Directeur Général du BEP, Madame V. ARNOULD, Directrice du Département Environnement du BEP, Madame L. GOURGUE, Directrice du Département Développement Economique du BEP, Monsieur O. GRANVILLE, Directeur du Département Secrétariat Général du BEP, Monsieur F. CIPOLAT, Directeur du Département Développement Territorial du BEP, Monsieur T. SORIANO, Directeur du Département Comptabilité et Ressources Humaines du BEP, Monsieur M. DERROITTE, Directeur du Département Informatique et Télécommunications du BEP, Madame I. SADIN, Chef de Service du Département Ressources Humaines du BEP, Monsieur B. HANQUET, Chef de Service au Département Environnement du BEP, Madame I. BERTRAND, Responsable Communication du BEP, Madame A. JOLY, Juriste au BEP, Monsieur D. RALET, du Département Comptabilité du BEP, Monsieur O. RONSMANS, Réviseur d'Entreprises, Monsieur N. SURAY (Commune de Gedinne), Monsieur B. GUILLITTE (Ville de Namur), Monsieur L. BOUVEROUX (Commune d'Assesse), Monsieur D. HELLIN (Commune d'Ohey), Madame C. COLLARD (Province de Namur), Madame N. DEMANET (Commune d'Havelange), Monsieur Ch. TUMERELLE (Ville de Dinant), Monsieur N. VILMUS (Commune de Somme-Leuze), Madame L. DAFTE (Commune de Ciney), Madame A. ROMAINVILLE (Commune de Floreffe), Madame A. DEMARCHE (Commune de Ciney), Monsieur JM. LABBE (Saint-Gobain), Monsieur G. DOCQUIRE (Confédération Construction Namur).

Sont excusés :

Monsieur JC. NIHOUL, Président du BEP, Madame C. ABSIL (Province de Namur), Madame A. BARZIN (Ville de Namur), Madame F. JEANMART (Commune d'Hotton), Madame N. GAUX-LAFFINEUR (Commune d'Anhée), Madame N. MARCOLINI (Commune d'Assesse), Monsieur W. BOURGEOIS (Commune de Beauraing), Madame D. MILLE-MULLEN (Commune de Cerfontaine), Madame AM. CAMUS (Commune de Ciney), Monsieur A. BESOHE (Commune de Dinant), Monsieur L. BELOT (Commune de Dinant), Monsieur P. LALOUX (Commune de Dinant), Madame MC. VERMER (Commune de Dinant), Madame M. LADRIERE (Commune d'Eghezée), Monsieur M. GENARD (Commune de Florennes), Monsieur M. HELSON (Commune de Florennes), Monsieur D. LECHAT (Commune de Florennes), Monsieur Ph. MAHOUX (Commune de Gesves), Monsieur Ch. ALEXANDRE (Commune d'Houyet), Madame H. LEBRUN (Commune d'Houyet), Monsieur E. MAROT (Commune d'Houyet), Monsieur Y. PETIT (Commune d'Houyet), Monsieur E. de PAUL de BARCHIFONTAINE (Commune de Jemeppe-sur-Sambre), Madame M. DEMASY (Commune de Marche), Monsieur JM. ALLARD (Ville de Namur), Madame V. CHOQUE (Commune de Nassogne), Monsieur A. DEPAYE (Commune d'OHEY), Madame N. VISCARDY-SOUMOY (Commune de Philippeville), Monsieur F. PIETTE (Commune de Profondeville), Monsieur S. TRIPNAUX (Commune de Profondeville), Monsieur F. PLUME (Commune de Sambreville), Madame B. DAVISTER (Commune de Sambreville), Madame S. DEPAIRE (Commune de Sambreville), Monsieur E. BERTRAND (Commune de Sombreffe), Monsieur D. JORIS (Commune de Somme-Leuze), Monsieur D. MASSIN (Commune de Viroinval), Madame CH. POULIN (Ville de Walcourt).

Monsieur G. CHINTINNE, déclare la séance ouverte à 20 heures 15

A l'unanimité l'Assemblée Générale désigne en qualité de scrutateurs, **Madame Manon Delchambre et Monsieur Joseph Dethy**. Ceux-ci vérifient la régularité des convocations et des mandats ainsi que la liste des présences.

Sur leur rapport, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée, puisque 2.276 parts sont représentées pour le groupe «Province» sur 2.276 parts souscrites, 4.111 parts sont représentées pour le Groupe «Communes» sur 4.553 parts souscrites, 100 parts sont représentées pour le BEP sur 100 parts souscrites soit, au total, 6.487 parts représentées sur 6.929 parts souscrites.

1. FIN DE MANDATS DES ADMINISTRATEURS – DECRET DU 29 MARS 2018

L'Assemblée Générale prend acte de la démission d'office des Administrateurs membres du Conseil d'Administration suite à l'application du Décret du 29 mars 2018 selon le rapport suivant :

- Groupe Communes : OUI : 3.917,78 parts – NON : 0 part – ABSTENTION : 27,03 parts (1 Conseiller de la Commune de Fernelmont s'étant abstenu sur ce point 4,63 part – 2 Conseillers de la Commune de Sambreville s'étant abstenu sur ce point 22,40 parts.)
- Groupe Province : Unanimité 2.276 parts
- BEP : Unanimité 100 parts

2. RENOUELEMENT DES INSTANCES DE L'INTERCOMMUNALE

L'Assemblée Générale, selon le rapport suivant :

- Groupe Communes : OUI : 3.917,78 parts – NON : 0 part – ABSTENTION : 27,03 parts (1 Conseiller de la Commune de Fernelmont s'étant abstenu sur ce point 4,63 part – 2 Conseillers de la Commune de Sambreville s'étant abstenu sur ce point 22,40 parts.)
- Groupe Province : Unanimité 2.276 parts
- BEP : Unanimité 100 parts

Désigne en qualité d'Administrateurs :

Pour le Groupe « Province » :

Monsieur Claude BULTOT	PS
Monsieur Philippe CARLIER	PS
Madame Coraline ABSIL	MR
Monsieur Philippe BULTOT	MR
Monsieur José PAULET	MR
Monsieur Stéphane LASSEAUX	CdH
Monsieur Pierre TASIAUX	CdH
Monsieur Eric VAN POELVOORDE	ECOLO

Pour le Groupe Communes :

Madame Nermin KUMANOVA	PS
Monsieur Benjamin CALICE	PS
Madame Véronique LEONARD	PS
Monsieur Bruno BERLEMONT	PS
Monsieur Luc BOUVEROUX	MR
Monsieur Bernard GUILLITTE	MR
Monsieur Grégory CHINTINNE	MR
Madame Janique LEJEUNE	MR

Monsieur Christophe CAPELLE	CdH
Monsieur Max MATERNE	CdH
Monsieur Pierre MOREAU	CdH
Monsieur Albert MABILLE	ECOLO

3. FIXATION REMUNERATIONS ET JETONS DE PRESENCES

L'Assemblée Générale selon le rapport suivant :

- Groupe Communes : OUI : 3.917,78 parts – NON : 0 part – ABSTENTION : 27,03 parts (1 Conseiller de la Commune de Fernelmont s'étant abstenu sur ce point 4,63 part – 2 Conseillers de la Commune de Sambreville s'étant abstenu sur ce point 22,40 parts.)
- Groupe Province : Unanimité 2.276 parts
- BEP : Unanimité 100 parts

marque accord pour fixer à dater du 1^{er} juillet 2018 le montant du jeton de présence à octroyer aux membres du comité d'audit à 118,28 € (soit 197,93 € montant indexé – référence indexe 01/04/2018) -

La séance est levée à 20 heures 30

Le Secrétaire,

R. DEGUELDRE

Le Président,

G. CHINTINNE